

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 11 Septembre 2025

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 septembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 11 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

Monsieur Pascal LANQUETIN à Monsieur Pierre NICOD

Secrétaire de séance :
Arnaud SAILLARD

I) Approbation du procès-verbal du conseil du 17 juillet 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II) Projet SIEL – Implantation des trackers rue de la Riepe

Suite à une présentation du projet faite par le directeur du SIEL, Monsieur le Maire rappelle que la déclaration préalable déposée le 5 juin 2025 a obtenu un avis favorable en date du 1^{er} août 2025. Le projet porte sur une installation agrivoltaïque qui consiste en l'implantation de 13 trackers biface d'une puissance de 296,4 KWc et la mise en place d'un poste de transformation.

Ce nouveau projet modifie le projet initial et les conditions énoncées lors du conseil municipal en date du 25 mai 2024, c'est pourquoi, il convient de redélibérer sur les modalités du projet.

L'indemnité annuelle proposée par le SIEL au titre de la location du site s'élève à environ 1600 €/an.

La durée proposée du bail liant le SIEL et la Commune sera de 30 ans.

Un avenant au bail agricole sera rédigé ultérieurement.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la suite du projet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

Pour information, une réunion d'information se tiendra le vendredi 26 septembre prochain à 20 heures à la salle des fêtes communale. Cette information sera diffusée dans les boîtes aux lettres de tous les habitants

III) Projet modification de l'atelier rue du Plane

Changement de la porte de l'atelier communal

Monsieur Pierre Nicod présente deux devis prenant en compte ce projet :

Entreprise Nicolas Couthier : 3300 € TTC

Entreprise Comafranc : 6 498 € TTC

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les deux devis présentés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Aménagement local occupé par l'entreprise MIMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande reçue en mairie de l'entreprise Mima qui souhaiterait modifier l'aménagement intérieur du local loué suite à l'acquisition d'une nouvelle machine. Après une rencontre sur place, divers aménagements sont à prendre en compte. Des devis ont été demandés : pour la partie électrique – Entreprise Guyon Villemagne pour un montant de 579 € TTC et pour la partie aménagement intérieur – entreprise Nicolas Couthier pour un montant de 2210 € TTC.

Un avenant au bail sera pris ultérieurement. Il est proposé que les frais soient répartis entre la commune et le locataire.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de modification, de valider les devis présentés, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV) Numérotation rue du Laveron

Suite au permis de construire accordé rue du Laveron relatif à la nouvelle construction, il convient d'attribuer un nouveau numéro de rue. Il est proposé d'attribuer le numéro 5 bis à la nouvelle construction.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le numéro 5bis rue du Laveron à la nouvelle construction et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

V) Appartements communaux

Travaux appartement 8, rue de l'église

Depuis que la commune a récupéré le logement, deux bennes ont été mobilisées pour un coût de 2782.08 € TTC, ce qui a permis de libérer l'appartement. Des travaux de rénovation à la cuisine et à la salle de bain sont nécessaires.

Concernant la cuisine, deux devis sont présentés

Artisans de la chapelle : 2 944.70 € TTC et Entreprise Dichamp : 5 668.54 € TTC

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les devis présentés ci-dessus pour la cuisine et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Concernant la salle de bain, une réflexion est menée pour changer la baignoire en douche. Cela sera étudié ultérieurement.

Résiliation du bail 6, rue de l'église – Madame Carlier Claudie

Monsieur le Maire fait part du souhait de la locataire de quitter le logement au 1^{er} septembre. L'état des lieux a été effectué le 5 septembre 2025, et suite à ce dernier, il est proposé que la caution d'un montant de 424 euros soit restituée au locataire.

Madame Carlier propose de laisser dans l'appartement la cuisine et le meuble de la salle de bains pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver le remboursement de la caution d'un montant de 424 euros à Madame Claudie Carlier, de valider la proposition de rachat de meubles à Madame Claudie Carlier pour un montant de 200 euros, d'approuver la fin du bail au 5 septembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VI) Demande de location logement 6 rue de l'église

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie le 11 août 2025 adressé par Madame Nelly Vuillaume souhaitant louer un logement communal. Il lui a été proposé le logement qui vient de se libérer au 6, rue de l'église.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à 11 voix pour et une abstention, d'attribuer à Madame Nelly Vuillaume le logement 6 rue de l'église – 1^{er} étage – pour un loyer de 440 €, un montant de garantie de 440 €, un montant mensuel de 55 € de provision de charges, et ce à compter du 1^{er} octobre 2025, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VII) Cartes avantages jeunes – renouvellement de l'offre

Monsieur le Maire propose la prise en charge comme l'année dernière de la cartes avantages jeunes aux 6 – 18 ans et rappelle le cout pour la commune pour 2025 : 19 cartes de venue pour un montant de 171 euros, et sachant que le tarif public est de 10 € facturé aux communes 9 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la prise en charge du coût de la carte avantages jeunes pour les jeunes du village âgés de 6 à 18 ans et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

VIII) Modalités organisation secrétariat partagé

Monsieur le Maire informe que Madame Aurélie Lefevre a pris ses fonctions en date du 1^{er} septembre à la commune de la Rivière Drugeon. Elle sera affectée au poste de remplacement au sein du secrétariat commun.

Une convention est en cours de rédaction, elle sera étudiée prochainement.

IX) Subvention CFD Association « Bouge ta com' »

Pour information, lors du conseil municipal en date du 15 mai 2025, il a été convenu de verser une subvention de 300 euros à l'association « bouge ta com' » pour sa participation au repas de la fête des mères. Or cette association ne possédant pas de compte bancaire, la somme allouée doit être versée au profit de la CFD – service jeunesse.

X) Questions diverses

Photo des habitants – dimanche 21 septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle la date prévue pour la photo des habitants du village, le rendez-vous est fixé à 11 heures dans la cour de l'école. Un mot a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village.

Dénomination du stade de foot

Monsieur Arnaud Saillard fait le point sur l'avancement du dossier en proposant une nouvelle signalétique élaborée par l'entreprise MIMA. D'autres informations seront énoncées ultérieurement.

Retour sur la fête communale – course de caisse à savons

Monsieur le Maire adresse un grand merci à l'association Veca et à l'ensemble des bénévoles qui se sont dévoués pour que la fête du village soit une telle réussite.

Problèmes de chats errants

Monsieur le Maire fait lecture de deux courriers parvenus en mairie concernant la problématique de chats et chiens errants sur le territoire de la commune.

Il est rappelé un arrêté pris le 23 avril 2018 interdisant, sous peine de sanctions, toute divagation des chiens sur la voie publique.

Fin de la séance : 22h30

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 9 octobre prochain.

Le Maire,
Bernard BESCHET

Le secrétaire de séance
Arnaud SAILLARD

